

## LE TEMPS

GENÈVE ABONNÉ

### Thierry Apothéloz en difficulté sur la réforme de l'aide sociale

Le Conseil d'Etat a demandé au socialiste de revoir sa copie. Trop d'incertitudes subsistent quant aux coûts de cette réforme très attendue. L'objectif de favoriser l'emploi des bénéficiaires n'est pas non plus garanti



La pandémie a provoqué une hausse de l'aide alimentaire et du recours à l'aide sociale, que le canton souhaite réformer. Distribution en mai 2020 aux Vernets. — © KEYSTONE / Martial Trezzini

Marc GuéniatLaure Lugon  
Publié jeudi 7 octobre 2021 à 19:04

La promesse date. Il y a trois ans, Thierry Apothéloz annonçait vouloir réformer l'aide sociale à Genève, laquelle augmente année après année. Le ministre socialiste chargé du Département de la cohésion sociale (DCS) assurait ce printemps qu'elle serait enfin sous toit cet automne. Or, elle n'est pas près d'aboutir, comme l'a appris *Le Temps*.

Le 6 octobre, le Conseil d'Etat, guère convaincu, a en effet demandé à Thierry Apothéloz d'améliorer sa copie. La raison? «Le problème est qu'à ce stade, nous n'avons pas de projections chiffrées. Elles doivent être réalisées et nous les attendons», explique une source ayant examiné le dossier. Une autre source confirme que le conseiller d'Etat a présenté deux fois les grandes lignes de sa réforme pour une prise de température: «C'était philosophiquement et intellectuellement stimulant, mais assez peu concret. Thierry Apothéloz consulte et reconseille, ce qui aboutit à une action certes consensuelle, mais molle.» En septembre en effet, une nouvelle consultation externe venait encore ajourner l'aboutissement du travail. «On va arriver en année électorale, et ce sera très compliqué de la faire aboutir», poursuit cette source.

Certains parlementaires aussi ont témoigné leur impatience. En juin, ne voyant toujours rien venir, le PDC, devenu entre-temps Le Centre, a déposé une motion «pour une réforme de la LIASI, enfin!», un an et demi après la remise d'un rapport censé amorcer cette refonte. Cet épais document, conduit par Stéphane Rossini, ancien conseiller national socialiste et actuel directeur de l'Office fédéral des assurances sociales, traçait les principes de la nouvelle législation.

**Lire aussi:** [Il est temps de réformer l'aide sociale à Genève](#)

Si cette réforme figure en bonne place dans le programme de législature, c'est que le système actuel de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) est considéré comme inopérant à favoriser efficacement le retour sur le marché du travail des bénéficiaires. Le Conseil d'Etat disait vouloir «inverser la tendance de l'augmentation croissante des chiffres de l'aide sociale». Ceux-ci sont imparables: le nombre de bénéficiaires est passé de 17 000 à 27 000 personnes entre 2010 et 2020, et le nombre de dossiers a, selon l'Hospice général, «explosé» de 9% l'an dernier en raison de la précarité induite par la pandémie.

**Lire aussi:** [A Genève, l'Etat veut endiguer la précarité galopante](#)

A ce stade, le projet ne promet pas de contenir ces coûts, au contraire. Le DCS a mandaté cinq universitaires pour examiner son impact sur le budget de l'Hospice général. Ce rapport, livré en août, indique qu'une hausse des charges mensuelles de l'aide sociale est à prévoir, entre 2,4 et 2,8 millions suivant les scénarios. Mais il fait l'impasse sur nombre d'éléments décisifs permettant de chiffrer son incidence réelle. Tout indique que celle-ci est sous-estimée.

### **Données lacunaires**

Car ces chiffres, qui feraient passer le budget de l'aide sociale à au moins 444 millions par année, se basent uniquement sur la population actuelle bénéficiant d'un soutien financier. Ils occultent la hausse prévue, sous la loi actuelle, du nombre de dossiers dus à la crise (+35 millions au budget 2022). A quoi s'ajouteraient les coûts de la réforme, qui prévoient une hausse des aides allouées et une extension du cercle des bénéficiaires. Or, tout cela n'est pas chiffré. Faute, disent les auteurs du rapport, de disposer des données nécessaires, notamment fiscales.

Sur le fond, la nouvelle LIASI compte responsabiliser les bénéficiaires en leur octroyant une plus grande liberté dans l'utilisation des ressources. Plutôt que de rembourser les frais effectifs, l'Hospice général offrirait un forfait mensuel pour certaines prestations. Aux charges de base (loyer, assurance maladie, etc.) s'ajoutent des «prestations incitatives» et d'autres «prestations circonstancielles».

### **Doutes sur l'effet de la réforme**

Ainsi, le supplément d'intégration, déjà versé à 82% des personnes, serait étendu à toute la population bénéficiaire et revu à la hausse. Ensuite, un système de franchise est introduit pour inciter ceux qui travaillent à accroître leur taux d'activité, car ils conserveraient une plus grande partie de leur revenu – aujourd'hui déduite pour l'essentiel. De cette manière, le DCS espère faciliter la sortie de l'aide sociale. Cependant, les auteurs du rapport ne sont pas persuadés de ce résultat. Comme la majorité des bénéficiaires n'a pas de travail, miser sur une hausse du taux d'activité peut se révéler hasardeux. Et encore faut-il que le marché de l'emploi leur offre cette possibilité.

Les auteurs soulignent enfin qu'on ne peut pas exclure qu'une «personne change son comportement dans le sens opposé», en réduisant son taux d'activité grâce à l'aide supplémentaire offerte par la réforme. Elle produirait alors l'effet inverse à celui recherché, soit une hausse des coûts pour l'Hospice général et l'éloignement du retour à l'emploi.

Interrogé, Thierry Apothéloz n'a pas souhaité apporter de vive voix un point de vue politique, préférant s'en remettre à une note explicative accompagnant le rapport et transmise aux départements. Où l'on apprend en fait que le projet n'est pour l'heure qu'un avant-projet de loi, raison pour laquelle le chiffrage ne correspond pas encore au projet final. La mouture finale devrait être déposée début 2022. Même en étant raisonnablement optimiste, on voit mal comment cette réforme pourrait être sous toit avant la fin de la législature.